

Eglise du Saint-Rédempteur la Ville au chevet du Saint-Rédempteur

La Municipalité propose au Conseil communal de Lausanne d'octroyer une subvention de 720'000 francs pour financer une part des travaux de réfection et de transformation de l'église du Saint-Rédempteur. Construite en 1916, l'église bénéficiera de cette cure de jouvence à temps pour célébrer son centième anniversaire, au mois de septembre 2016. Les travaux donneront une nouvelle jeunesse au bâtiment et amélioreront les conditions d'accueil des paroissiens. Comme les autres travaux d'entretien des églises, ils sont partiellement à la charge de la commune. Au cours des dix dernières années, celle-ci a investi plus de dix millions de francs dans de telles opérations.

Troisième lieu de culte catholique édifié à Lausanne depuis la Réforme après l'église Notre-Dame au Valentin au centre-ville et le Sacré-Cœur à Ouchy, l'église du St-Rédempteur a été construite en 1915-1916 sur les plans de l'architecte Louis-Albert Brazzola. L'église est répertoriée au recensement architectural en note 3. Les travaux envisagés visent à restaurer l'église et à améliorer l'accueil des usagers.

Les travaux d'entretien concernent principalement la toiture, la remise en état des drainages extérieurs, la reconstruction du mur de soutènement, le revêtement bitumineux autour de l'église, la mise en conformité des installations électriques, l'installation parafoudre, la peinture complète de la nef et du chœur, le brossage et le nettoyage du sol. Les travaux de transformation projetés concernant l'aménagement du hall d'entrée, l'agrandissement du narthex, la démolition des confessionnaux pour l'amélioration de l'accueil, la démolition de l'emmarchement devant le chœur et la rénovation de la sacristie. Le classement de l'église en note 3 a nécessité l'accord de la déléguée au patrimoine de la Ville, qui a avalisé le projet.

Le coût total des travaux est évalué à 1.6 million de francs, dont 720'000 seront financés par une subvention de la Ville de Lausanne, demandée au Conseil communal par voie de préavis. Le solde sera financé par la paroisse du Saint-Rédempteur. La participation financière de la Ville se fonde sur la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public qui stipule, à son article 23 que : *"Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV et la FEDEC-VD. Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de culte mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées"*. Les priorités d'intervention sont déterminées par la Ville en concertation avec les paroisses en fonction des urgences et des moyens à disposition. Les dix dernières années ont ainsi vu la rénovation de la basilique Notre-Dame pour près de cinq millions de francs. De 2004 à 2017, les sommes cumulées réservées à l'entretien lourd des églises protestantes, propriété de la Ville, et des églises catholiques, propriété des paroisses catholiques, s'élèvent à un total dépassant 10.6 millions de francs.

Les travaux envisagés débiteront sitôt obtenu l'accord du Conseil communal. Ils devraient être terminés pour la célébration du centième anniversaire de la paroisse du Saint-Rédempteur, en septembre 2016.

La direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS), 021 315 62 00**
- **Frédéric Baldy, membre du Conseil de paroisse, 079 751 56 31**

Le préavis n° 2015/42 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 13 juillet 2015